

Municipalité de Saint-Guy

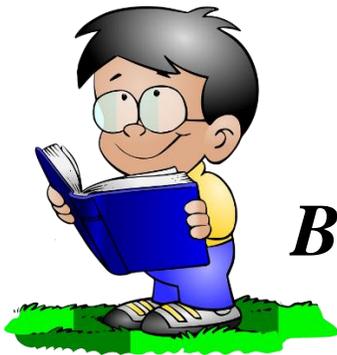
JOURNAL MUNICIPAL



COORDONNÉES

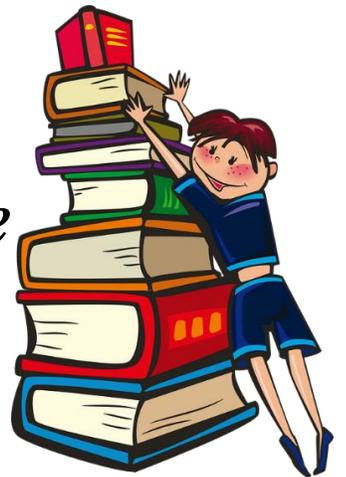
52 Principal
Saint-Guy, Québec G0K 1W0
Téléphone. : 418-963-2601
Télécopieur. : 418-963-2601
Email. : admin@st-guy.qc.ca

Septembre Octobre 2019



Horaire 2019

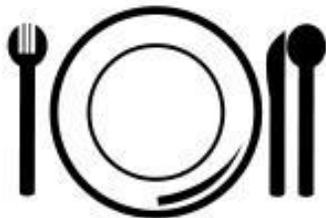
Bibliothèque municipale



Dimanche 24 novembre	De 15h à 19h
Dimanche 8 décembre	De 15h à 19h
Dimanche 22 décembre	De 15h à 19h

CROC-ENSEMBLE

DES BASQUES

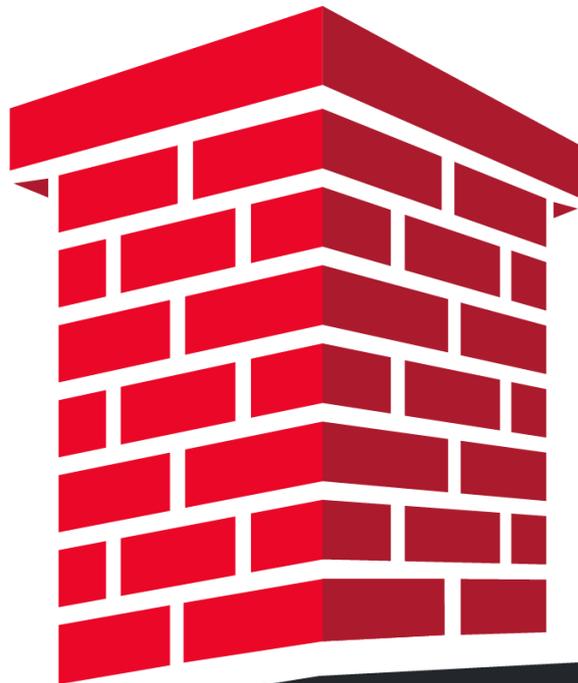


**DÉPANNAGE
ALIMENTAIRE**

- Panier de denrées pouvant contenir fruits, légumes, produits de boulange, produits laitiers, viande et mets préparés;
- Service GRATUIT et accessibles à l'ensemble de la population des Basques;
- **Pour information ou inscription : 418-851-6049**

Service de Ramonage de
cheminée

418-732-6570



RAMONAGE

RIMOUSKI

Rappel

Prendre note que deux (2) barils en métal sont placés à gauche de l'entrepôt à sel, à la disposition des citoyens qui ne peuvent pas disposer des cendres correctement.

Il est interdit de mettre les cendres aux ordures et à la récupération.

Les cendres chaudes



Chaque année, il survient en moyenne 140 incendies de bâtiments causés par un mauvais entreposage des cendres chaudes. Les statistiques révèlent que dans la plupart des cas, le contenant était inapproprié ou l'entreposage était inadéquat. Cette source de chaleur compte parmi les 10 premières sources de chaleur identifiées par les pompiers lors de la recherche des causes et des circonstances des incendies.

Comment vous en débarrasser

- Videz régulièrement les cendres du foyer.
- Jetez les cendres chaudes dans un contenant métallique à fond surélevé et muni d'un couvercle métallique.



N'utilisez jamais un aspirateur pour ramasser les cendres **chaudes**.

- Déposez le contenant à l'extérieur sur une surface non combustible.
- Gardez une distance minimale d'un mètre entre le contenant métallique et les murs de la maison, du garage, du cabanon et de toute autre matière combustible comme une haie ou un abri de toile.
- Avant de transvider les cendres dans un autre type de contenant, vérifiez que ces dernières sont parfaitement refroidies. Brassez les cendres régulièrement afin de vous assurer qu'aucune chaleur ne s'en dégage.

Attention!

Les cendres chaudes dégagent du monoxyde de carbone; c'est pourquoi elles doivent être entreposées à l'extérieur de la maison ou du garage.

Gouvernement du Québec

Député de Trois-Rivières

Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Ministre responsable de la région de la Mauricie

Objet : Prix Hommage bénévolat-Québec 2020

Madame,

Monsieur,

J'ai le plaisir de vous annoncer que la 23^e édition des prix Hommage bénévolat-Québec est maintenant lancée. Ces prix soulignent l'engagement bénévole exceptionnel de femmes et d'hommes de toutes les régions du Québec. L'événement permet également de mettre en lumière la contribution d'organismes qui ont su, grâce à leurs bonnes pratiques, éveiller l'intérêt des bénévoles, soutenir leurs activités et s'assurer qu'ils sont reconnus.

La période de mise en candidature se tiendra jusqu'au 5 décembre 2019 tandis que la cérémonie de remise de prix reconnaissant les lauréates et les lauréats aura lieu à Québec au printemps 2020. Les prix seront décernés dans trois catégories : Jeunes bénévoles – Prix Claude-Masson, Bénévole et Organisme. De plus, un prix distinctif sera remis à une ou un jeune bénévole pour souligner son engagement dans le domaine de la communication.

Je vous invite à faire la promotion de cet événement dans votre communauté. Je vous convie aussi à présenter la candidature de bénévoles ou d'organismes qui, selon vous, méritent d'être honorés pour leur engagement. Le formulaire de mise en candidature et tous les renseignements nécessaires sont accessibles à l'adresse www.ditesluimercci.gouv.qc.ca.

Pour obtenir plus de renseignements ou pour recevoir davantage de matériel informatif, vous pouvez communiquer avec le Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales, au numéro 418 646-9270 ou au 1 800 577-2844, poste 68159 (sans frais).

Remercions ensemble les bénévoles et les organismes favorisant l'engagement bénévole et contribuons au rayonnement de l'action bénévole.

Je vous remercie à l'avance de votre précieuse collaboration et veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes plus sincères salutations.

Jean Boulet

PROGRAMME DES DISTINCTIONS HONORIFIQUES

MÉDAILLES DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR

But

La Médaille du lieutenant-gouverneur a pour objet la reconnaissance de l'engagement bénévole, de la détermination et du dépassement de soi de Québécois et de Québécoises qui exercent ou qui ont exercé une influence positive au sein de leur communauté ou de la nation québécoise. Il y a trois catégories de médailles: la Médaille du lieutenant-gouverneur pour la jeunesse (couleur bronze), la Médaille du lieutenant-gouverneur pour les aînés (couleur argent) et la Médaille du lieutenant-gouverneur pour mérite exceptionnel (couleur or).

Description de la médaille

Sur l'avvers, au centre, paraissent les armoiries du Québec alors que le nom et le rang du lieutenant-gouverneur en fonction se trouvent sur le pourtour.

Sur le revers, figure le drapeau du Québec.

MÉDAILLE DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR POUR LES AÎNÉS

Critères d'admissibilité

Pour être admissible à une mise en candidature par un individu ou un organisme, la personne recommandée, à la date limite de mise en candidature, doit :

- posséder le statut de citoyen canadien ou de résident permanent au sens de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* (L.C. 2001, c. 27) et demeurer en permanence au Québec;
- être âgée de 65 ans ou plus;
- par son engagement bénévole soutenu au niveau social ou communautaire, qui a débuté ou qui s'est poursuivi au-delà de l'âge de 64 ans, a contribué au mieux-être de son milieu ou à l'atteinte de la mission d'un organisme.

La personne ou l'organisme soumettant la candidature doit avoir dûment rempli le formulaire de mise en candidature électronique.

Les candidatures à titre posthume ne sont pas considérées. Toutefois, la candidature demeure éligible si le décès survient après le dépôt de la mise en candidature.

Éléments pouvant entraîner le refus d'une candidature

- la personne recommandée a déjà reçu, depuis 2008, la Médaille du lieutenant-gouverneur pour les aînés;
- un formulaire de mise en candidature rempli par la personne recommandée elle-même;
- le texte de présentation trop bref ou incomplet ou encore sous forme de *curriculum vitae*;

- la reproduction d'un texte rédigé par la personne recommandée pour justifier l'octroi de la médaille (le texte doit être composé à la troisième personne du singulier).

Procédure

Tous les résidents et organisme québécois peuvent soumettre une ou plusieurs candidatures au plus tard **le 1^{er} février de chaque année** en remplissant le formulaire en ligne situé à l'adresse suivante : <https://www.lieutenant-gouverneur.qc.ca/aines-2020h/index.asp> pour chaque personne recommandée.

Cette procédure en ligne est obligatoire. Afin d'accorder le temps de gestion nécessaire pour traiter les demandes de candidatures, le formulaire ne sera plus accessible en ligne après la date limite. **De plus, veuillez prendre note qu'aucun délai supplémentaire ne sera accordé pour transmettre le formulaire de mise en candidature, et ce, peu importe le motif.**

En remplissant le formulaire, vous devez considérer les points suivants :

- l'octroi de la médaille n'est pas automatique. Si la candidature est retenue au terme du processus de sélection, le Cabinet du lieutenant-gouverneur informera lui-même les personnes récipiendaires de la médaille par lettre et invitation officielles. Nous vous invitons à préserver le caractère confidentiel de chaque mise en candidature. Cette façon de faire permet d'éviter tout malaise, inconfort ou autre inconvénient pour la personne ou l'organisme advenant que la candidature ne soit pas retenue. La discrétion et la prudence sont donc de mise;
- il est très important de respecter l'usage des accents, des traits d'union, des majuscules et des minuscules en remplissant le formulaire;
- les champs marqués d'un astérisque (*) doivent obligatoirement être remplis;
- les informations et textes entièrement rédigés en caractère majuscule engendrent des erreurs. Par conséquent, cet usage n'est pas permis et entraînera le rejet du formulaire de mise en candidature;
- portez une attention spéciale à l'inversion des lettres et à la bonne orthographe du prénom et du nom de famille à la naissance de la personne recommandée, **puisque ces informations seront intégralement reproduites pour l'appellation du nom de la personne récipiendaire;**
- nous vous rappelons que vous devez vous assurer que la personne recommandée réponde aux critères d'admissibilité du programme notamment celui **de posséder le statut de citoyen canadien ou de résident permanent** au sens de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* (L.C. 2001, c. 27) **et demeurer en permanence au Québec;**
- dans un texte d'au maximum 750 mots rédigé de manière adéquate et explicative, décrivez de quelle façon la personne recommandée répond aux critères d'engagement pré-énumérés faisant en sorte qu'elle se distingue pour recevoir la Médaille du lieutenant-gouverneur pour les aînés :
 - **un texte ne comportant qu'une énumération de style *curriculum vitae* ou qu'une liste énumérative d'associations ou d'actions ou encore la reproduction d'un texte rédigé par la personne recommandée exigera une réécriture de votre part, à défaut de quoi, la candidature pourrait être rejetée;**
 - pour faciliter la compréhension de votre texte, évitez l'usage des acronymes ou des abréviations pour décrire les noms des comités, des clubs ou des organismes cités. En fournir le nom complet et, au besoin, en expliquer brièvement la nature;
 - nous vous rappelons que c'est à partir de votre texte que sera évaluée la candidature. Soyez clairs dans votre terminologie et dans les actions méritoires;

- d'emblée, la citation de présentation lue durant la cérémonie sera exprimée dans la même langue que celle dans laquelle votre texte a été soumis au Cabinet du lieutenant-gouverneur;
- dans le respect de nos consignes rédactionnelles, nous vous demandons de résumer, dans un texte d'au plus 60 mots, à l'endroit approprié l'action significative de la personne recommandée ainsi que son rayonnement positif dans sa communauté ou son organisme. Ce texte servirait, le cas échéant, à la présentation de la personne récipiendaire lors de la cérémonie de remise de la médaille.

Cérémonies de remise

La médaille sera remise aux personnes récipiendaires dans le cadre de cérémonies présidées par le lieutenant-gouverneur.

Sur réception d'une lettre officielle d'invitation provenant du Chef de cabinet et secrétaire particulier du Cabinet du lieutenant-gouverneur, chaque personne récipiendaire doit se présenter, **en personne**, à la cérémonie à laquelle elle est conviée afin de recevoir sa médaille. **Elle ne peut se faire représenter autrement qu'à titre posthume.**

Il n'y a pas de récompense monétaire associée au Programme des distinctions honorifiques.

Information

Vous êtes invités à visiter le site Internet du lieutenant-gouverneur à l'adresse suivante : <http://www.lieutenant-gouverneur.qc.ca>

Pour toute information supplémentaire ou pour soumettre votre organisme comme établissement hôte pour la tenue de la cérémonie, vous pouvez contacter le Cabinet du lieutenant-gouverneur par courriel à : distinctions@mce.gouv.qc.ca

CAMPAGNE DES PANIERS DE NOËL DANS LA MRC DES BASQUES

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

pour diffusion immédiate

TROIS-PISTOLES, 31 OCTOBRE 2019

Parce que nous souhaitons que tous nos citoyens puissent goûter la joie de se retrouver autour de repas bienfaisants pour Noël, nous vous demandons de donner généreusement pour la campagne des Paniers de Noël 2019 de la MRC des Basques qui s'amorce dès maintenant.

Les denrées non-périssables seront recueillies chez Métro aux Galeries Trois-Pistoles, à l'épicerie COOP IGA, dans les écoles et dans les différentes municipalités participantes de la MRC. Malheureusement, nous ne pouvons pas accepter les conserves maison ni les produits alcoolisés.

Vous pouvez donner de l'argent en postant un chèque ou mandat poste à l'ordre des **Paniers de Noël 2019** et en le faisant parvenir à l'adresse suivante :

Paniers de Noël 2019

Poste Restante

Trois-Pistoles, Québec, G0L 4K0

Il est possible de recevoir un reçu d'impôts pour tout don de 20\$ et plus.

Les paniers de Noël sont réservés aux familles et personnes à faibles revenus. L'âge limite des demandeurs a été fixé à 64 ans.

Les formulaires pour faire la demande d'un panier de Noël seront disponibles du 12 novembre au 4 décembre 2019 aux endroits suivants :

- **À la Maison Le Puits aux jours et heures habituels d'ouverture, soit du mardi au samedi de 13h à 16h au 276 rue Langlais, Trois-Pistoles**
- **Au CISSS Bas Saint-Laurent : Trois-Pistoles (secrétariat du CLSC) , Saint-Jean-de-Dieu (Villa Dubé) et Saint-Clément**
- **Aux bureaux municipaux de:** *Saint-Clément, Sainte-Françoise, Saint-Guy, Saint-Mathieu-de-Rioux, Saint-Médard, Sainte-Rita, Saint-Simon-de-Rimouski*
- **Au bureau de la Fabrique de Saint-Jean-de-Dieu**
- **Au centre Alpha des Basques à Trois-Pistoles (qui offre une aide à remplir le formulaire si nécessaire)**
- **À la Maison de la Famille des Basques**

Les formulaires doivent parvenir au Comité des Paniers de Noël au plus tard le 6 décembre. Les paniers seront distribués à compter du 18 décembre.

.....

paniersdenoeldesbasques@gmail.com



1. **Accompagnement – Transport**

Ce service est un accompagnement-transport pour les rendez-vous médicaux (médecin, spécialiste, physiothérapie, dentiste et plusieurs autres...) Le bénévole va chercher le client à domicile, le conduit à son rendez-vous, puis le ramène à la maison. Les personnes admissibles doivent avoir un besoin d'accompagnement (support physique, réconfort, orientation...) Des frais sont chargés aux clients.

2. **Accompagnement social**

Ce service permet un accompagnement vers les services essentiels tels que les institutions financières, l'épicerie et la pharmacie. Le bénévole accompagne le client pour une période maximale de 2 heures. Des frais sont chargés aux clients.

3. **Service d'alerte Lefeline**

Ce service est un moyen pour assurer une sécurité pour les personnes à domicile vivant seules ou avec des problématiques de santé. Un appareil est branché sur la ligne téléphonique, le client porte un bracelet relié à une centrale. Pour avoir ce service, on doit nommer deux personnes répondantes en cas d'alerte du client. Des frais par mois sont facturés au client.

4. **Programme Pair**

Ce programme est un moyen de plus pour le maintien à domicile des personnes. Un appel par un système automatisé est fait du lundi au vendredi afin de s'assurer du bon état de santé de la personne. On doit nommer deux répondants en cas d'alerte. Il y a possibilité d'un rappel de prise de médicaments à heures fixes (3 fois par jours/7 jours semaines.) Ce programme est gratuit.

5. **Programme Impôt des bénévoles**

Des bénévoles sont formés pour compléter des déclarations d'impôt pour des personnes admissibles au Programme communautaire des bénévoles en matière d'impôt (personnes à faible revenus et des personnes âgées.) **On doit prendre un rendez-vous au Centre d'action bénévole en mars et avril. Ce service est gratuit.**

6. **Aide aux formulaires**

Ce service s'adresse aux personnes qui ont besoin d'aide pour compléter des formulaires, rechercher de l'information et bien d'autres... Le service est gratuit et il y a possibilité de se rendre à domicile pour les personnes qui ne peuvent se déplacer.

7. Visites amicales

Les visites amicales sont des visites d'amitiés faites par un bénévole à une personne qui en fait la demande (ou par référence). Ce service vise à soutenir des gens isolés, en perte d'autonomie, qui ont un besoin de sociabiliser afin de combler leur solitude et de briser l'isolement social. Ce service est gratuit.

8. Autres services

Bien d'autres services possibles sur mesure. Contactez-nous!

Pour nous rejoindre : 418-851-4068

Centre d'action bénévole des Basques : 169, rue Notre-Dame O. Trois-Pistoles

LA PETITE HISTOIRE DE MAISON LE PUIITS

Voici une brève description des services offerts par Maison le Puits :

Maison le Puits c'est, une communauté de bénévoles qui apportent leur aide à récupérer, trier, classer les dons que notre fidèle clientèle nous apportent. Parmi ces dons on retrouve, vêtement, vaisselles, bibelots, petits électros, jouets, draps, rideaux, livres... etc... Les bénévoles vérifient à ce que la marchandise soit en bon état afin de la remettre en vente à un coût minime.

Maison le Puits c'est aussi de l'aide financière remise à différents organismes, écoles, aussi à des familles dans le besoin qui nous en font la demande, et ce, dans toute la MRC des Basques.

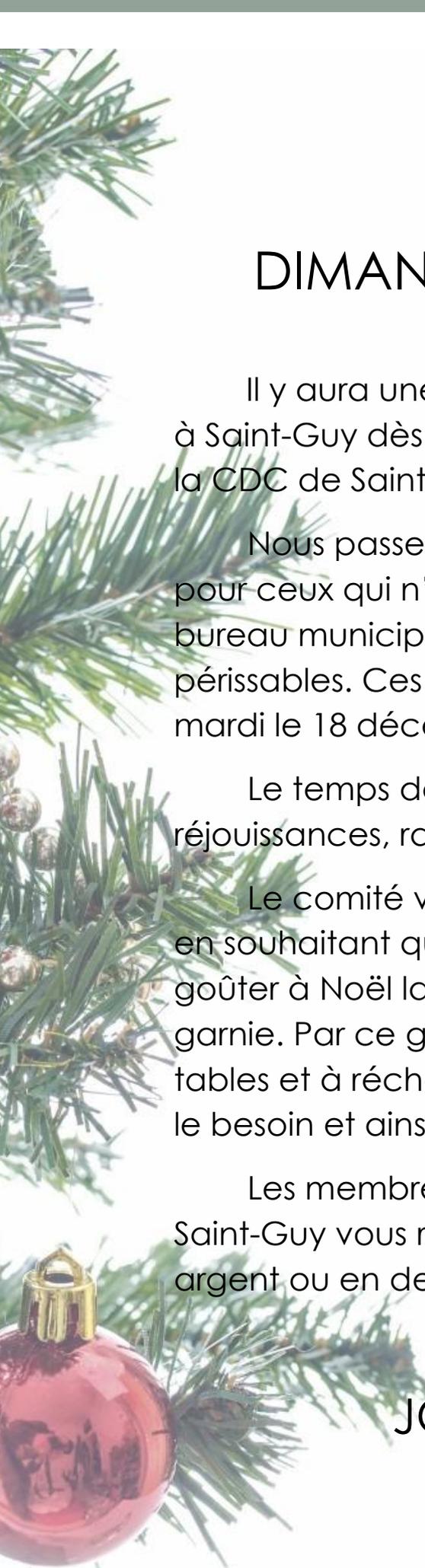
Maison le Puits c'est un dépannage alimentaire hebdomadaire, 52 semaines par année offert aux familles qui en font la demande.

Maison le Puits c'est aussi l'organisme supporteur pour la campagne des Paniers de Noël.

Notre clientèle peut magasiner à petits prix et ce faisant participer à la récupération et recyclage de marchandises diverses. Un gros merci à nos donateurs et notre fidèle clientèle.



Maison le Puits inc.
276, rue Langlais
Trois-Pistoles, Qc G0L 4K0
Tél. : 418-851-1895



GUIGNOLÉE

DIMANCHE LE 1 DÉCEMBRE 2019

si tempête remis au 8 décembre 2019

Il y aura une guignolée le dimanche 1^{er} décembre 2019 à Saint-Guy dès 12 :30 heures par le comité du Panier Noël et la CDC de Saint-Guy. Remis au 8 décembre si tempête.

Nous passerons de porte-à-porte en ce dimanche et pour ceux qui n'y seront pas, il y aura une boîte à l'entrée du bureau municipal où vous pourrez laisser vos denrées non périssables. Ces denrées seront ramassées au plus tard le mardi le 18 décembre en avant-midi.

Le temps des Fêtes signifie pour la plupart d'entre nous : réjouissances, rapprochements et PARTAGE avec les gens.

Le comité vous demande de contribuer à la Guignolée, en souhaitant que tous les citoyens de Saint-Guy puissent goûter à Noël la joie de se retrouver autour d'une table mieux garnie. Par ce geste, vous aiderez nos bénévoles à garnir les tables et à réchauffer les cœurs de bien des personnes dans le besoin et ainsi, leur permettre de fêter Noël dans la dignité.

Les membres du comité Panier de Noël et la CDC de Saint-Guy vous remercient à l'avance pour vos dons en argent ou en denrées.

JOYEUSES FÊTES À TOUS



190801 OUVERTURE

Monsieur Maxime Dupont, maire, ouvre la séance ordinaire du conseil le 12 août 2019 à 19 h et souhaite la bienvenue.

Sont présent : Maxime Dupont, maire Siège n° 3: Jean-Pierre Saucier
 Siège n°1 : Roger Rioux, pro maire Siège n° 4 : Gilles Roussel
 Siège n° 2 : Nathalie Trudeau Siège n° 5 : Gaétane Gagnon
 Siège n° 6 : Yannick Pelletier

Absent :

Tous, formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire, Maxime Dupont.
La directrice générale, Madame Josée Sirois est aussi présente.

190802 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Roger Rioux et résolu à l'unanimité que le conseil accepte l'ordre du jour tel que présenté, en laissant le varia ouvert. L'ordre du jour est le suivant :

ORDRE DU JOUR DU 12 AOÛT 2019.

1. Ouverture à 19 h
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 8 juillet 2019, du 11 juillet 2019 et du 11 juillet 2019 Renonciation à l'avis de convocation
4. Mot du Maire (Internet haut-vitesse)
5. Comptes du mois
6. Correspondance
 - A.Communi qué de presse Denis Tardif « internet à haut débit »
 - B.Information sur la date du délai de demande de révision des rôles
 - C.Information sur contrat d'hiver 2018-2019 « Compensation »
 - D.Information de la FQM sur la réforme du mode de scrutin
 - E. Activité faunique – Septembre 2019
 - F. Information TECQ 2019-2023
 - G.Information sur la demande du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier
 - H. Offre de service de destruction de documents confidentiels aux citoyens MRC de Rivière-du-Loup
7. Abonnement à l'écho des Basques 2020
8. Offre de la fabrique de Lac-des-Aigles pour l'achat du terrain

9. Achat d'un compresseur neuf pour le garage
10. Adoption du règlement 314-2019 sur la gestion contractuelle
11. Adoption du règlement 603B-2019 sur les animaux
12. Adoption du règlement 601B-2019 sur le stationnement
13. Soumission Nettoyage Égout de Campor
14. Résolution Travaux pour chemin égout
15. 2^e employé d'hiver
16. Varia
 - a)
 - b)
 - c)
17. Période de questions
18. Prochaine réunion de travail ; mardi 3 septembre 2019 à 18h30
19. Prochaine réunion du conseil ; lundi 9 septembre 2019 à 19h
20. Levée de la séance

190803 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 8 JUILLET 2019, DU 11 JUILLET ET DU 11 JUILLET AVEC AVIS DE RENONCIATION**

Il est proposé par Jean-Pierre Saucier et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil adopte le procès-verbal de la séance du 8 juillet avec la correction d'un mot répéter deux fois à la page 3020 et adopte le procès-verbal du 11 juillet 2019 et du 11 juillet avec avis de renonciation.

Adoptée.

190804 **MOT DU MAIRE**

Monsieur le Maire parle des développements d'Internet haute vitesse de la MRC des Basques. Ils ont reçu plusieurs soumissionnaires.

190805 **COMPTES DU MOIS**

COMPTES INCOMPRESSIBLES PAYÉS		
Salaire du 1er juillet 2019 au 31 juillet 2019		
		Total
		8 340,17 \$
Ce qui à été accepté le mois passé qui était à payer		
Chèques de la liste des comptes du 01-06-2019 au 30-06-2019		
Hydro Québec	Éclairage de rue	394,53 \$
Bell Canada	Téléphone	137,59 \$
Bell Canada	Internet	76,28 \$
No chèque 11013 Carrefour du camion	Pièces diverses	412,02 \$
No chèque 11014 Le centre routier	Pièces	22,74 \$
No chèque 11015 Matériaux du lac	Fil coup herbe/watkins/ Bloc de ciment	75,51 \$
No chèque 11016 Serviteck	Révision dépôt rôle 2019	30,77 \$
No chèque 11017 Kopilab	Copies facturables	35,04 \$
No chèque 11018 Fermes Yves Pelletier	Ajustement contrat	1 149,75 \$
No chèque 11019 Transport Maurice Richard	Voyage 0 3/4	2 494,96 \$
No chèque 11020 Garage Éric Rioux	Strap/Tensionneur pose balancer pneu	293,08 \$
No chèque 11021 R+O Énergie	Ingénierie mécanique Préliminaire	1 839,60 \$
No chèque 11022 Wuth Canada	Genouillères/vis	136,31 \$
No chèque 11023 MRC des Basques	Quote part 2e partie	16 634,55 \$
No chèque 11027 Déménagement livre tout	Livraison de pièces	12,33 \$
No chèque 11028 La buanderie Rivière-du-Loup	Tapis et salopette	73,58 \$
No chèque 11029 Services sinistres express	Dégât d'eau Nelson Bouchard	1 641,36 \$
No chèque 11030 Raymond D'Auteuil	Ramasser les gros rebus 2019	333,43 \$
No chèque 11031 Municipalité de Lac-des-Aigles	Protection incendie 2019 2ième partie	5 017,50 \$
No chèque 11033 Métal Ap	Boyau hydraulique	303,98 \$
Revenu Québec	Retenues à la source Québec	1 915,65 \$
Revenu Canada	Retenues à la source Canada	744,92 \$
		33 775,48 \$

<u>COMPTES REÇUS AU COURANT DU MOIS À PAYER LE MOIS SUIVANT</u>		
Facture reçu en juillet et payer dans le mois d'août		
# chèque 11034 fabrique Lac-des-Aigles	Commandite	25,00 \$
# chèque 11035 ADMQ Zone	Colloque ADMQ	65,00 \$
Hydro Québec	Complet	1 099,46 \$
# chèque 11036 Samson Électrique	Luminaire garage	835,46 \$
# chèque 11037 poste Canada	Envoie postale	43,51 \$
# chèque 11038 Grand RDV intergénérationnel	Commandite	25,00 \$
# chèque 11039 Transport Maurice Richard inc.	Travaux dans les rangs 2019	30 541,32 \$
# chèque 11040 Métal AP	Pièces	54,36 \$
# chèque 11041 Services sinistres express	Vandalisme église	5 978,70 \$
# chèque 11042 Kopilab	Papier et copies	227,52 \$
# chèque 11043 Malette	Facturation de l'exercice 2018	8 249,46 \$
# chèque 11044 Déménagement livre tout	Livraison de pièces	23,77 \$
# chèque 11045 Le centre Routier	Réparation Wertern Star	6 813,83 \$
# chèque 11046 Fonds d'information sur le territoire	Mutation	4,00 \$
# chèque 11047 Les aménagements lamontagne inc.	Abat-Poussière	4 387,45 \$
# chèque 11048 Garage Éric Rioux	Pneus et pose de pneus	80,48 \$
# chèque 11049 La buanderie RDL	Nettoyage salopette et tapis	100,02 \$
# chèque 11050 Ti cœur	Miroir Pick up	97,73 \$
# chèque 11051 Servitech inc	Tenue à jour	490,49 \$
# chèque 11054 Harnois Énergies	Essence été	1 054,02 \$
# chèque 11055 Excavation Jean-Guy Roy	Transport abrasif	5 526,25 \$
# chèque 11056 Poste Canada	Timbres	103,48 \$
Remise Fédéral	Retenue à la source	772,94 \$
Remise Provincial	Retenue à la source	1 963,36 \$
# Chèque 11057 Cain Lamarre	Honoraire professionnel	1 505,28 \$
Bell	Internet	76,28 \$
Bell	Téléphone	137,59 \$
		70 281,76 \$

Je certifie que des crédits sont disponibles pour les comptes ci-haut mentionnés.		
Josée Sirois		
Directrice générale et secrétaire-trésorière		
<u>REVENUS</u>		
Loyer	Loyer	738,00 \$
Dépôt taxe clients	Perception de compte dépôt	9 220,51 \$
Taxes contribuables	Dépôts comptoir	9 652,96 \$
Permis	Permis	15,00 \$
Sacs de recyclage	Sacs de recyclage	12,50 \$
Taxes contribuables	Taxes contribuables	1 707,35 \$
Taxes contribuables	Taxes contribuables	1 079,91 \$
Ristourne MMQ	Ristourne	459,00 \$
Finance Québec	Finance Québec	309 002,40 \$
		331 887,63 \$

Il est proposé par Jean-Pierre Saucier et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil adopte les comptes du mois.

Adoptée.

CORRESPONDANCE

La correspondance a été lue par monsieur le maire.

- A) Point d'information sur Internet haut débit par le député Denis Tardif
- B) Point d'information sur le délai de réponse aux demandes de révision des rôles
- C) Point d'information du Ministère du Transport qui octroie 1424.87\$ de plus sur le contrat hiver 2018-2019
- D) Point d'information de la FQM sur la réforme du mode de scrutin au Québec
- E) Point d'information pour une invitation le jeudi 5 septembre sur les activités fauniques au bureau de Saint-Narcisse pour la visite de terrain et explication des différents projets
- F) Point d'information de la TECQ pour le programme 2019-2023 qui octroie à la municipalité un montant de 597 588\$.
- G) PAARM Information sur la demande du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier. Soumission reçue pour la pose de pancartes dans la municipalité.
- H) Offre de service de destruction de documents confidentiels aux citoyens MRC de Rivière-du-Loup

7.RÉSOLUTION 190807 « ABONNEMENT À L'ÉCHO DES BASQUES 2020 ».

Il est proposé par Roger Rioux et résolu à l'unanimité des membres que le conseil adhère à l'Écho des Basques pour un montant de 25\$.

Le financement se fera à partir du compte abonnement.

Adoptée.

8.OFFRE DE LA FABRIQUE DE LAC-DES-AIGLES POUR L'ACHAT DU TERRAIN

Il est proposé par Roger Rioux et résolu à l'unanimité des membres que le conseil accepte l'offre de vente du terrain 5 006 032 pour un montant de 4000\$. Une rencontre sera demandée pour discuter du cimetière.

Le financement se fera à partir des comptes généraux.

Adoptée.

9.ACHAT D'UN COMPRESSEUR NEUF POUR LE GARAGE

Il est proposé par Yannick Pelletier et résolu à l'unanimité des membres que le conseil accepte la soumission de Surplus Général Tardif pour un compresseur neuf au montant de 4311.55\$ avec taxes.

Le financement se fera à partir du compte commandite.

Adoptée.

10.ADOPTION DU RÈGLEMENT 314-2019 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Il est proposé par Jean-Pierre Saucier et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement 314-2019 sur la gestion contractuelle.

Adoptée.

190811

11.ADOPTION DU RÈGLEMENT 603B-2019 SUR LES ANIMAUX

Il est proposé par Roger Rioux et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement 603B-2019 concernant les animaux.

Adoptée.

190812

12.ADOPTION DU RÈGLEMENT 601B-2019 SUR LE STATIONNEMENT

Il est proposé par Gilles Roussel et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement 601B-2019 concernant le stationnement.

Adoptée.

190813

13.SOUSSION NETTOYAGE ÉGOUT DE CAMPOR

Il est proposé par Jean-Pierre Saucier et résolu à l'unanimité que la soumission de Campor environnement soit retenue. Le nombre d'heures de travail est approximatif entre 20 et 30 heures.

Le financement se fera à partir des fonds généraux.

190714

14.RÉSOLUTION TRAVAUX POUR CHEMIN ÉGOUT

Yannick Pelletier se retire pour conflit d'intérêts

Il est proposé par Roger Rioux et résolu à l'unanimité que la partie du chemin pour rejoindre le dernier trou d'homme sur réseau soit par l'entreprise Maurice Pelletier pour un coût approximatif de 1500\$.

Le financement se fera à partir des comptes généraux.

Adoptée.

190815

15.2^E EMPLOYÉ D'HIVER

Il est proposé par Yannick Pelletier et résolu à l'unanimité d'offrir au 2^e employé d'hiver le même contrat 2018-2019 avec une augmentation de 2 % du taux horaire.

Une rencontre avec l'employé sera demandée avant le début de son contrat.

190816

VARIA

Aucun point au varia

190817

PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions ont été posées.

190818

PROCHAINE RÉUNION DE TRAVAIL

Mardi 3 septembre 2019, 18h30.

190819

PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL

Lundi 9 septembre 2019, 19h.

190820

RÉSOLUTION LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Roger Rioux et résolu à l'unanimité des membres présents que la levée de l'assemblée soit faite à 19h47.

Adoptée.

Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans les résolutions :

190807-190808-190809-190813-190814

Le maire reconnaît, en signant le procès-verbal qu'il signe en même temps toutes et chacune des résolutions.

N° de
Résolution



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GUY

09-09-2019

190901

OUVERTURE

Monsieur Roger Rioux, promoteur, ouvre la séance ordinaire du conseil le 9 septembre 2019 à 19 h et souhaite la bienvenue.

Son présent :

Siège n°1 : Roger Rioux, pro maire
Siège n° 2 : Nathalie Trudeau

Siège n° 3: Jean-Pierre Saucier
Siège n° 4 : Gilles Roussel
Siège n° 5 : Gaétane Gagnon

Absent :

Maxime Dupont, maire

Siège n° 6 : Yannick Pelletier

Tous, formant quorum sous la présidence de Monsieur le pro maire, Roger Rioux.
La directrice générale, Madame Josée Sirois est aussi présente.

190902

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Gilles Roussel et résolu à l'unanimité que le conseil accepte l'ordre du jour tel que présenté, en laissant le varia ouvert. L'ordre du jour est le suivant :

ORDRE DU JOUR DU 09 SEPTEMBRE 2019

SÉANCE RÉGULIÈRE.

1. Ouverture à 19 h
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal 12 août 2019

4. Mot du maire
5. Comptes du mois
6. Correspondance
 - A) Achat de blocs de béton
 - B) Information sur contrat d'hiver 2019-2020 « Compensation »
 - C) Invitation sur les enjeux de la gestion de l'eau
 - D) Invitation Cocktail de la CAQ
 - E) Information sur la demande du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier
 - F) Invitation Forum et souper Centre de mise en valeur des Opérations Dignité
 - G) Invitation de la réserve Duchénier à propos de l'avancement des travaux de leur projet
7. Sécurité civile (achat équipement de sécurité)
8. Lettre d'acceptation de la soumission pour la démolition du garage municipal
9. Formation pour les Autorités des marchés publics et jurisprudence
10. Licences pour les animaux
11. Assurance MMQ/Coût de la réparation/Poursuite avec la firme d'avocat Cain Lamarre
12. Vente du vieux compresseur
13. Enlever dans la liste des comptes à payer ceux du mois passé
14. Soumission électricien pour la réparation des lumières de rue
15. Mesure de boues par ÉCHO TECH
16. Avis public Rôle triennal 2^e année
17. Résolution « Proclamation de la municipalité contre la violence conjugale »
18. Résolution pour faire des changements au programme de la TECQ
19. Résolution programme de voirie locale
20. Achat de lumières pour le Western Star et recouvre siège pour le Sierra
21. Formation sur la prévention des accidents pour la DG et le contremaître des travaux de voirie
22. Déplacement à Notre-Dame-des-Neiges pour rencontre avec le DG au sujet des projets en cours
23. Varia
 - a)
 - b)
 - c)

24. Période de questions
25. Prochaine réunion de travail ; lundi 7 octobre 2019 à 18h30
26. Prochaine réunion du conseil ; mardi 15 octobre 2019 à 19h
27. Levée de la séance

190903

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 AOÛT 2019

Il est proposé par Nathalie Trudeau et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil adopte le procès-verbal de la séance du 12 août 2019.

Adoptée.

190904

MOT DU PRO-MAIRE

Monsieur le pro-maire, fait un petit compte rendu de la réunion à laquelle il a assisté à la MRC des Basques.

190905

COMPTE DU MOIS

<u>COMPTE INCOMPRÉSSIBLES PAYÉS</u>		
<u>Salaire du 1er Août 2019 au 31 Août 2019</u>		
	Total	8 736,38 \$

	Ce qui à été accepté le mois passé qui était à payer	
<i>Chèques de la liste des comptes du 01-08-2019 au 31-08-2019</i>		
# chèque 11034 fabri que Lac-des-Aigles	Commandite	25,00 \$
# chèque 11035 ADMQ Zone	Colloque ADMQ	65,00 \$
Hydro Québec	Complet	1 099,46 \$
# chèque 11036 Samson Électrique	Luminaire garage	835,46 \$
# chèque 11037 poste Canada	Envoie postale	43,51 \$
# chèque 11038 Grand RDV intergénérationnel	Commandite	25,00 \$
# chèque 11039 Transport Maurice Richard inc.	Travaux dans les rangs 2019	30 541,32 \$
# chèque 11040 Métal AP	Pieces	54,36 \$
# chèque 11041 Services sinistres express	Vandalisme église	5 978,70 \$
# chèque 11042 Kopilab	Papiers et copies	227,52 \$
# chèque 11043 Malette	Facturation de l'exercice 2018	8 249,46 \$
# chèque 11044 Déménagement livre tout	Livraison de pieces	23,77 \$
# chèque 11045 Le centre Routier	Réparation Wertern Star	6 813,83 \$
# chèque 11046 Fonds d'information sur le territoire	Mutation	4,00 \$
# chèque 11047 Les aménagements Lamontagne inc.	Abat-Poussière	4 387,45 \$
# chèque 11048 Garage Éric Rioux	Pneu et pose de pneu	80,48 \$
# chèque 11049 La buanderie RDL	Nettoyage salopette et tapis	100,02 \$
# chèque 11050 Ti cœur	Miroir Pick up	97,73 \$
# chèque 11051 Servitech inc	Tenue à jour	490,49 \$
# chèque 11054 Harnois Énergies	Essence été	1 054,02 \$
# chèque 11055 Excavation Jean-Guy Roy	Transport abrasif	5 526,25 \$
# chèque 11056 Poste Canada	Timbres	103,48 \$
Remise Fédéral	Retenue à la source	772,94 \$
Remise Provincial	Retenue à la source	1 963,36 \$
# Chèque 11057 Cain Lamarre	Honoraire professionnel	1 505,28 \$
Bell	Internet	76,28 \$
Bell	Téléphone	137,59 \$
		70 281,76 \$

COMPTES REÇUS AU COURANT DU MOIS À PAYER LE MOIS SUIVANT		
Facture reçu en août et payer dans le mois de septembre		
# chèque 11058 Distribution Francis Inc.	Moteur et poulie	262,54 \$
# chèque 11059 SHGTP	Abonnement Société d'histoire Trois-Pistoles	25,00 \$
# chèque 11060 Petite caisse	Petite caisse Payer plaque du Western star	11,40 \$
Bell Canada	Téléphone	145,65 \$
Bell Canada	Internet	76,28 \$
# chèque 11061 Harnois Énergie	Essence	200,08 \$
# chèque 11062 Transport Maurice Richard inc.	Travaux pour acces au réseau d'égout	1 345,21 \$
# chèque 11063 La buanderie RDL	Salopette et tapis	73,58 \$
# chèque 11064 Servitech	Tenue à jour	108,45 \$
# chèque 11065 Wurth Canada Ltée	Émail moteur, attache, ruban	261,76 \$
# chèque 11066 Kopilab	Copies facturables	39,38 \$
# chèque 11067 Carrefour du camion	Réparation camion	519,83 \$
# chèque 11068 R+O Énergie	Plans préliminaires complétés	3 679,20 \$
# chèque 11070 Surplus général Tardif	Compresseur neuf	4 024,11 \$
# chèque 11074 Matériaux du Lac	Pièces	27,71 \$
# chèque 11075 Groupe Gesfor	Rapport de caractérisation	2 651,32 \$
# chèque 11076 Fonds d'information sur le territoire	Mutation	20,00 \$
# chèque 11077 Métal Ap	Vérification pompe et pièce pour camion	1 252,02 \$
# chèque 11080 Poste Canada	Envoi du journal municipal	11,07 \$
# chèque 11081 La buanderie RDL	Achat de serviettes industrielles	17,25 \$
Paiement visa	Drobox paiement annuel	155,88 \$
Hydro Québec	Éclairage de rue	407,68 \$
Retenue à la source Québec	Retenue Québec	2 385,25 \$
Retenue à la source Canada	Retenue Canada	923,95 \$
Paiement RCAP	Location d'imprimante	111,53 \$
Frais de banque	Frais de banque Aout 2019	75,60 \$
		18 811,73 \$

Je certifie que des crédits sont disponibles pour les comptes ci-haut mentionnés.

Josée Sirois
Directrice générale et secrétaire-trésorière

REVENUES

Loyer	Loyer	718,00 \$
Permis	Permis	30,00 \$
Sacs de recyclage	Sacs de recyclage	7,50 \$
Taxes contribuables	Taxes contribuables	3 924,18 \$
Taxes contribuables	Taxes contribuables	179,43 \$
Retour assurance	Retour assurance	1 498,78 \$
Retour TPS TVQ	Retour TPS TVQ	8 825,27 \$
Photocopie	Photocopie	31,20 \$
		15 214,36 \$

Il est proposé par Nathalie Trudeau et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil adopte les comptes du mois.

Adoptée.

190906

CORRESPONDANCE

La correspondance a été lue par monsieur le pro-maire Roger Rioux.

A. Achat de blocs de béton

- B. Information sur contrat d'hiver 2019-2020 « Compensation »
- C. Invitation sur les enjeux de la gestion de l'eau
- D. Invitation Cocktail de la CAQ
- E. Information sur la demande du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier
- F. Invitation Forum et souper Centre de mise en valeur des Opérations Dignité
- G. Invitation de la réserve Duchénier à propos de l'avancement des travaux de leur projet

190907 **7.RÉSOLUTION 190907 « Sécurité civile ».**

Il est proposé par Jean-Pierre Saucier et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil accepte la soumission de Télécommunication de L'est pour l'achat d'une Radio numérique (CB). Le conseil accepte la soumission de Santinel pour l'achat d'un défibrillateur et de 5 trousse de premiers soins. Le conseil accepte l'achat d'un radio à pile, de lumière à batterie, de briquets, allumettes, chandelles, etc..

Le financement se fera à partir du montant reçu pour la Sécurité civile

Adoptée.

190908 **8.LETTRÉ D'ACCEPTATION DE LA SOUMISSION POUR LA DÉMOLITION DU VIEUX GARAGE**

Point d'information.

Une lettre a été envoyée à monsieur Régis Bérubé pour l'acceptation de sa soumission. La démolition se fera au printemps.

190909 **9.RÉSOLUTION 190909 « FORMATION « ADMQ SUR L'AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS ET JURISPRUDENCE »**

Il est proposé par Jean-Pierre Saucier et résolu à l'unanimité des membres présent que le conseil accepte que la directrice générale participe à la formation donnée par l'ADMQ sur l'Autorité des marchés publics et Jurisprudence en gestion municipale le 13 novembre 2019.

Le financement se fera à partir du compte « Formation »

Adoptée.

190910 **10.RÉSOLUTION « LICENCES POUR ANIMAUX »**

Il est proposé par Gaétane Gagnon et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil accepte l'achat de 100 licences d'animaux au montant de 125\$ plus taxes.

Adoptée.

190911 **11.ASSURANCE MMQ**

Point d'information sur les montants payés et reçus de l'assurance MMQ suite au refoulement d'égout du 3 mai 2018.

190912 **12.VENTE DU VIEUX COMPRESSEUR**

Le vieux compresseur qui n'est plus fonctionnel sera affiché pour la vente.

Adoptée.

190913

13. ENLEVER DANS LA LISTE DES COMPTES À PAYER CEUX DU MOIS PASSÉ.

Dans les comptes préparés pour les réunions, ceux qui ont été adoptés le mois passé ne seront plus répétés.

190914

14. RÉSOLUTION 190914 « SOUMISSION ÉLECTRICIEN POUR LA RÉPARATION DES LUMIÈRES DE RUE »

Étant donné que depuis avril 2019, Hydro Québec ne font plus le changement ou la réparation des luminaires de rues, il est proposé par Jean-Pierre Saucier et résolu à l'unanimité des membres présents que la soumission de Samson Électrique soit retenue et que les 3 lumières défectueuses soient changées dans les meilleurs délais.

Adoptée.

190915

15. RÉSOLUTION 190415 « MESURE DE BOUES »

Il est proposé par Gilles Roussel et résolu à l'unanimité des membres présents que la soumission d'Écho-Tech au montant de 1450\$ pour la mesure d'accumulation de boues dans l'étang soit acceptée.

Le financement se fera à partir du compte « Entretien municipalité »

Adoptée.

190916

16. AVIS PUBLIC « RÔLE TRIENNAL 2^E ANNÉE

AVIS PUBLIC, est par les présentes, donné par Josée Sirois de la municipalité de Saint-Guy.

Le sommaire reflétant l'état du rôle d'évaluation foncière pour la deuxième année du rôle triennal d'évaluation 2019, 2020 et 2021 de la municipalité de Saint-Guy a été déposé à mon bureau le 12 septembre 2019;

Que pour l'exercice financier 2020 du rôle d'évaluation foncière 2019, 2020 et 2021 de la municipalité de Saint-Guy, une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de la Loi sur la fiscalité municipale, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de l'article 174 ou 174.2, peut être déposée en tout temps au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un évènement justifiant une modification du rôle ou au cours de l'exercice suivant, si l'évaluateur n'effectue pas cette modification ;

La demande de révision doit être faite sur le formulaire prévu à cet effet et être accompagnée du montant d'argent prescrit par le règlement numéro 256, à défaut de quoi elle est réputée ne pas avoir été déposée. Le formulaire ainsi que le règlement numéro 256 sont disponibles au bureau de la MRC des Basques à l'adresse mentionnée plus bas ainsi qu'à l'hôtel de ville de la municipalité;

Le dépôt de la demande est effectué par la remise du formulaire dûment rempli ou par son envoi par courrier recommandé à la MRC, à l'attention du Secrétaire de la MRC;

Dans le cas où la demande est effectuée par la remise du formulaire dûment rempli, elle est réputée avoir été déposée le jour de sa réception. Dans le cas où elle est envoyée par courrier recommandé, la demande est réputée avoir été déposée le jour de son envoi.

190917 **RÉSOLUTION 190917 « PROCLAMATION DE LA MUNICIPALITÉ CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE**

MUNICIPALITÉ ALLIÉE CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE

Proclamation de la municipalité de Saint-Guy

à titre de municipalité alliée contre la violence conjugale

Déclaration présentée au conseil municipal de la municipalité de Saint-Guy

par Gilles Roussel

le 9 septembre 2019

ATTENDU que la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

ATTENDU que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

ATTENDU que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

ATTENDU qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

ATTENDU que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

ATTENDU que lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

ATTENDU que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale

Il est résolu de proclamer Saint-Guy municipalité alliée contre la violence conjugale.

190918 **RÉSOLUTION 190918 POUR FAIRE DES CHANGEMENTS AU PROGRAMME DE LA TECQ**

Attendu que

- La Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014-2018 ;
- La Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Il est proposé par Monsieur Jean-Pierre Saucier et résolu à l'unanimité,

Il est résolu que :

- La Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle

- La Municipalité s’engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toutes responsabilités quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l’aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018 ;
- La Municipalité approuve le contenu et autorise l’envoi au ministère des Affaires municipales et de l’Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l’Occupation de territoire ;
- La Municipalité s’engage à atteindre le seuil minimal d’immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 140\$ par habitant pour l’ensemble des cinq années du programme (2014 à 2018) inclusivement) ;
- La Municipalité s’engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l’Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution ;
- La Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

190919

RÉSOLUTION 190919 PROGRAMME DE VOIRIE LOCALE

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 53 840\$ pour l’entretien des routes locales pour l’année civile 2019.

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l’entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

POUR CES MOTIFS, sur une proposition de Nathalie Trudeau appuyée par Jean-Pierre Saucier, il est résolu et adopté que la municipalité de Saint-Guy informe le Ministère des Transports de l’utilisation des compensations visant l’entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.

Maire

Secrétaire-trésorière ou greffier

190920

RÉSOLUTION 190920 ACHATS DE LUMIÈRES POUR LE WESTERN STAR ET RECOUVRE-SIÈGE DU SIERRA

Il est proposé par Gaétane Gagnon et résolu à l’unanimité des membres présents que la soumission de Pièces d’autos Trois-Pistoles pour l’achat de 6 lumières et d’un recouvre-siège soit acceptée.

Adoptée.

190921

RÉSOLUTION 19021 « FORMATION SUR LA PRÉVENTION DES ACCIDENTS POUR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET LE CONTREMAITRE DES TRAVAUX DE VOIRIES ».

Il est résolu par Jean-Pierre Saucier et résolu à l’unanimité des membres présents que le conseil accepte la formation en matière de prévention en santé et sécurité du travail. Madame la directrice générale Josée Sirois et Monsieur Bernard Paré assisteront à cette formation le mardi 8 octobre 2019 à L’Hôtel Rimouski pour un coût de 90 \$. Le bureau municipal sera fermé pour cette journée.

Adoptée.

190922 **AUTORISATION DE DÉPLACEMENT À NOTRE-DAME-DES-NEIGES POUR UNE RENCONTRE AVEC LE DG**

Le conseil autorise le déplacement de la directrice générale pour rencontrer le DG de la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges pour de l'information à propos des projets en cours.

190923 **VARIA**

Aucun point au varia

190924 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question

190925 **PROCHAINE RÉUNION DE TRAVAIL**

Lundi 7 octobre 2019, 18h30.

190926 **PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL**

Mardi 15 octobre 2019, 19h.

190927 **RÉSOLUTION LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Nathalie Trudeau et résolu à l'unanimité des membres présents que la levée de l'assemblée soit faite à 19h50.

Adoptée.

Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans les résolutions : 190907-190909-190910-190914-190915-190920-190921

Le maire reconnaît, en signant le procès-verbal qu'il signe en même temps toutes et chacune des résolutions.

Roger Rioux
Pro maire

Josée Sirois,
d.g/s.t

COLLECTE D'ORDURE

RAPPEL IMPORTANT

La dernière collecte d'ordure de décembre 2019 sera effectuée le mercredi 18 décembre 2019.

Étant donné que la prochaine collecte au calendrier devait s'effectuer le 1^{er} janvier 2020, celle-ci sera remise au **8 janvier 2020**.

Merci de votre compréhension

La direction

Avis de décès

Le personnel municipal tient à souhaiter leurs sincères condoléances à la famille de **Monsieur Patrick Caron**.

Rencontre avec votre Maire

Ceux et celles qui désirent rencontrer Monsieur Maxime Dupont,
en prenant rendez-vous au 418 963-2601

Horaire du bureau municipal

Hiver	Été (Juillet Août)
Lundi : 8 h à 16 h 00	Lundi : 7h30 à 15h30
Mardi : 8 h à 16 h 00	Mardi : 7h30 à 15h30
Mercredi : 8 h à 16 h 00	Mercredi : 7h30 à 15h30
Jeudi : 8 h à 16 h 00	Jeudi : 7h30 à 15h30
Vendredi : 8 h à 16 h 00	Vendredi : 7h30 à 15h30

Conseil municipal

Maxime Dupont, Maire

M. Roger Rioux, Poste # 1

Mme Nathalie Trudeau, Poste # 2

M. Jean-Pierre Saucier, Poste # 3

Mme Gaétane Gagnon, Poste # 4

M. Gilles Roussel, Poste # 5

M. Yannick Pelletier, Poste # 6

Employés (es) municipaux

M. Bernard Paré : Contremaître, responsable de la voirie, inspecteur municipal

Mme Josée Sirois : Directrice générale, secrétaire-trésorière

M. Francis Bolduc : Travaux voirie d'hiver

M. Miville Jean : Travailleur occasionnel et travailleur bénévole

Alexandre Legault-Trudeau : Responsable de la bibliothèque

Municipalité de Saint-Guy

52, rue Principale, Saint-Guy, QC, G0K 1W0

Téléphone et télécopieur. : 418-963-2601

Courriel : admin@st-guy.qc.ca

